

principalement du domaine des municipalités et des provinces; mais que, lorsque le bien public est en jeu, nous consentons à leur donner la main dans la recherche d'une solution.

L'hon. R. J. MANION: Monsieur l'Orateur, ce que j'ai à dire sur ce sujet ne prendra que quelques instants. A n'en pas douter, cette question est très importante pour tous les pays du monde. Quiconque l'envisage sous un jour favorable doit en venir à la conclusion qu'aucune catégorie de gens ne doit être laissée sans travail et sans pain.

Par malheur, dans la plupart des pays du globe, il a été d'usage de témoigner plus de sollicitude aux bêtes—c'est-à-dire aux êtres inférieurs—qu'aux hommes et, de ce point de vue, la question que le député de Winnipeg-Centre (M. Woodsworth) a amenée sur le tapis revêt de l'importance. Il est indubitable que tous les membres de la Chambre désirent trouver, si faire se peut, un moyen de faire cesser le chômage qui prévaut actuellement dans le monde entier, aussi bien qu'au Canada.

Mon honorable ami de Winnipeg-Centre a parlé d'assurance contre le chômage. Il a plus étudié ces problèmes que moi; il sait mieux, j'imagine, que ce moyen a été mis à l'essai en divers coins du globe, et il n'ignore probablement pas la conclusion que j'ai tirée de mes lectures, savoir: que l'assurance contre le chômage n'a pas pleinement réussi. Plusieurs pays, diverses grandes villes d'Allemagne, plusieurs villes de France et quelques villes d'Italie et d'autres ont fait l'essai de ce moyen. Je crois même qu'on y a eu généralement recours chez certaines nations. Cependant, en différents lieux de la terre, ce mode d'assurance a donné lieu à beaucoup d'abus. On a constaté qu'il offrait des inconvénients. Toutefois, à l'exemple du chef du Gouvernement (M. Mackenzie King), je tiens à dire que je fais le meilleur accueil à cette proposition, bien qu'il soit à désirer que, avant d'établir un mode d'assurance contre le chômage, la Chambre étudie le projet beaucoup plus minutieusement qu'elle l'a étudié depuis mon entrée en cette enceinte.

Le premier ministre a fait observer que le Gouvernement suit la ligne de conduite qu'avait tracée l'administration qui a remis les rênes du pouvoir en décembre 1921. C'est un sujet de joie pour nous de voir que la droite soutient notre programme dont elle ne voulait pas avant l'élection. Je remarque que, l'engagement contenu dans le programme libéral qu'il a cité doit être

[L'hon. Mackenzie King.]

relégué aux oubliettes avec maintes autres promesses que ce programme renfermait avant l'élection; et je suis bien aise d'entendre le premier ministre louer aujourd'hui ce que plusieurs membres de son cabinet dénonçaient alors avec des éclats de voix. Cette volte-face est certainement agréable à la gauche, et elle devrait prouver à la population canadienne qu'il est beaucoup plus difficile, au pouvoir, de guérir un mal que de le blâmer, dans l'opposition.

L'hon. JAMES MURDOCK (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je dirai en premier lieu que j'approuve entièrement les idées du député de Winnipeg-Centre au sujet de notre concours au règlement de l'important problème du chômage par des moyens légitimes. Je crains, cependant, que mon honorable ami ne tente de placer un trop lourd fardeau sur le gouvernement fédéral en se proposant de rejeter sur lui seul la responsabilité de trancher cette question.

Mon honorable ami dit avoir reçu de Vancouver un certain nombre de lettres portant sur ce sujet. A la suite d'une assemblée qui s'est tenue en cette ville, le 6 février dernier, j'en ai moi-même reçu quatorze, sinon davantage, qui font voir qu'à l'avis d'une conférence des sans-travail qui s'est tenue dans cette même ville, le Gouvernement fédéral devrait se charger de remédier à la situation créée par le chômage en payant le plein chiffre des salaires fixés par les unions ouvrières à tous ceux des travailleurs de Vancouver qui se trouvaient sans emploi à ce moment-là. Je me hâte de le dire: Je ne vois pas comment le Gouvernement fédéral pourrait assumer une obligation pareille, car, outre que le procédé serait vraisemblablement contraire à l'intérêt bien entendu des chômeurs canadiens, il imposerait à l'Etat un fardeau beaucoup trop écrasant.

Au dire de mon honorable ami, le chômage est général au Canada; c'est assez exact, mais, comme l'a dit le premier ministre, il y a ceci de singulier: plusieurs provinces nous font savoir par la voix de leurs représentants autorisés, et de la façon la plus courtoise, qu'elles sont parfaitement en mesure de faire face à la situation créée par le chômage dans les limites de leur territoire respectif. Depuis que le Gouvernement actuel est aux affaires, des décrets ministériels sont en vigueur qui autorisent la prise de certaines mesures pour atténuer les effets du chômage. Or, il se trouve quatre provinces qui ne jugent ni utile ni indispensable de se prévaloir des offres que